

Les fatwa noires d'Ibn Bâz

Au nom d'Allah, Le très miséricordieux, Celui qui fait miséricorde.

Ibn Jawzî, qu'Allah lui fasse miséricorde dit :

« Sache, que la globalité des partisans de madhhab vénèrent une personne dans leurs cœur au point qu'ils le suivent sans même examiner ce qu'il dit. Ceci est l'égarement par excellence, car ce qu'il faut regarder c'est la parole, non pas celui qui la prononce. C'est ce que dit 'Alî ibn Abî Tâlib qu'Allah l'agrée, à Hârith ibn Hawt qui venait de lui dire « Tu penses que je crois que Talha et Zoubeyr étaient dans l'erreur ? » 'Alî lui répondit « Hârith! Tu es induit en erreur...On ne connais pas la vérité grâce au gens ! Connais la vérité, et dès lors tu connaîtras ceux qui la suivent... »

Soufyân Ibn 'Ouyaynah qu'Allah lui fasse miséricorde dit :
« Ceux de nos savants qui corrompent ont une ressemblance aux juifs, et ceux de nos adorateurs qui corrompent ont une ressemblance aux chrétiens. »

Cheykh 'Abdel'Azîz Ibn Bâz est sans conteste l'une des personne qui propagea le plus de science dans ce siècle, et il ne fait aucun doute que beaucoup de bien émana de lui, des gens se sont guidé en lisant ses ouvrages concernant la croyance et le dogme, et se sont amélioré dans leurs pratiques grâce à ses ouvrages bénéfiques en jurisprudence, et les musulmans ont profité de sa générosité et de sa douceur, et nombreux sont les savants et les prêcheurs qui ont profité de son enseignement.

Donc, nous ne voulons pas dans ce texte, faire fuir les musulmans des ouvrages de cheykh Ibn Bâz, mais nous voulons rappeler à certaines personne la parole de l'imam Mâlik : *« La parole de quiconque peut être soit acceptée soit réfutée, à par la parole de celui qui se trouve dans cette tombe* (le prophète Mouhammad salla llahou 'alayhi wa sallam) »

Or, il y a certaines fatwâ du cheykh Ibn Bâz, qui contiennent un grand mal et on causé, et causent toujours de grands dégât, des fatwâ pour lesquels des musulmans se font injustement emprisonner, bannir de l'orthodoxie se voyant accusé d'hérésie, boycotter, insulter... Aussi, certaines de ses fatwâ contradictoire avec d'autre de ses fatwâ ont causé la divergence et la division entre certains gens de la sounnah, ouvrant la porte aux gens de l'égarement et du mal, qui n'ont pas manqué l'occasion pour injecter leur hérésie et le doute parmi les musulmans.

Le moins qu'on puisse faire, c'est d'en avertir les gens, afin qu'ils puissent ajuster leur balance fasse aux paroles de cet homme qui est devenu une véritable référence pour les musulmans aujourd'hui. Ces erreurs ne sont pas des erreurs dues à l'effort de compréhension (ijtihad) et où l'erreur est acceptée. Nous vous laissons maintenant avec ces fatwâ, et nous demandons à Allah de pardonner à ce savant ses erreurs, et nous espérons qu'en mettant la communauté en garde contre ces fatwâ et ces contradictions,

cela diminuera les péchés que ce cheykh risque de porter devant son Créateur, car le messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam a dit « Quiconque oriente vers un mal, il en portera le poids de son péché ainsi que celui de tout ceux qui l'ont suivi, sans que cela ne diminue le péché de chacun de ses suiveurs. » (Rapporté dans ce sens par Al Boukhârî et Mouslim)

Cheykh Ibn Bâz, et les combattants musulmans.

Ibn Al Qayyim a dit :

« La pire des catastrophes est d'abolir le livre d'Allah et la sounnah de son messager pour innover ce qui les contredisent, ainsi que de défendre l'abolition de cela, de l'encourager et de montrer de l'hostilité à celui qui appelle au livre d'Allah et à la sounnah de Son messager, salla llahou 'alayhi wa sallam. »

Ibn Bâz, qu'Allah lui fasse miséricorde, lorsque 4 monothéistes musulmans se dévouèrent pour tuer des soldats chrétiens et des indous qui polluaient la terre sainte de la péninsule arabique par leur présence, émit la fatwâ suivante :

« Il ne fait aucun doute que cet acte est un péché et un mal énorme. Il en résulte une grande corruption et beaucoup de mauvaises choses, et une grande injustice. Et il ne fait aucun doute que ce genre d'acte n'est commis que par quelqu'un qui ne croit pas en Allah et au jour dernier. On ne peut trouver quelqu'un qui a une foi valide en Allah et au jour dernier qui puisse faire une chose aussi criminelle et aussi odieuse que ce qui s'est produit comme grand mal et terrible corruption. Mais celui qui a fait cela, et les gens de son genre, sont des âmes répugnantes remplies de jalousie, de haine, de mal et de corruption, et vides de foi en Allah et Son messager. Nous demandons à Allah la pitié et la sécurité. Et nous demandons à Allah d'aider notre gouvernement contre eux, et de les aider à se venger d'eux car leur corruption est énorme tout comme leur crime. Et j'enjoins toute personne qui aurait quoi que ce soit comme renseignement sur ces gens là d'en informer les autorités. Il ne fait aucun doute que cela fait partie des plus grands crimes et des plus grandes corruptions sur la terre, et celui qui le commet mérite vraiment la peine de mort pour avoir fait un tel crime. » Fin de citation. Majmou' Al Fatâwâ, volume 9 page 253 »

Remarques:

- Ibn Bâz a déclaré ces combattants mécréants, car il les décrivit comme étant «des âmes répugnantes remplies de jalousie, de haine, de mal et de corruption, et vides de foi en Allah et Son messager », or nul n'est vide de foi en Allah et Son messager, excepté le mécréant. Et ce verdict fut rendu sur ces combattants pour le seul fait d'avoir commis un attentat dans lequel ne sont morts que des mécréants (soldats chrétiens et indous.)

Où donc est la prudence dans le takfir à laquelle Ibn Bâz fit tant allusion dans de nombreuses autres fatwâ? N'est elle valable que pour les gouverneurs ? Et qui sont les « takfirîs » qui rendent les musulmans mécréants sans que ceux-ci ne fassent de mécréance majeure ? Est-ce les « terroristes » ou Ibn Bâz ? Y a-t-il la moindre preuve tirée du Coran, de la sounnah ou de l'unanimité que le fait de tuer des mécréants, soldats ou non, soit une mécréance sortant de la foi ?

Ibn Bâz décrit le meurtre de ces soldats idolâtres comme étant « un grand crime et une terrible corruption. » Qu'en est il alors de ce que font ces mêmes soldats idolâtres contre les musulmans en Afghanistan, en Irak, au Soudan etc... violant nos sœurs et nos enfants, torturant nos frères et bombardant leur maison, détruisant leurs hôpitaux? Que pense t'il de ces avions qui décollent de la terre de son gouvernement pour aller bombarder l'Irak et l'Afghanistan ?

A cause de cette fatwâ d'Ibn Bâz, ces 4 musulmans furent mis à mort par le gouvernement saoudien, alors que le messager d'Allah, salla llahou 'alayhi wa sallam, a dit « On ne tue pas un musulman pour un mécréant » (rapporté par Al Boukhârî.)

Ibn Hazm qu'Allah lui fasse miséricorde a dit « Il n'y a pas de pire pécher après la mécréance que d'interdire de combattre les mécréants »

Cheykh Ibn Bâz, et la révolte contre les tawâghît...

Ibn Jawzî, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit : « *Et cette façon d'agir peut même être une cause d'égarement pour les gens, et nuire aux gens de la masse : De croire que ce que fait le dirigeant est correct, ou de le suivre dans cette erreur en se taisant sur des choses q' il est permis de blâmer a haute voix.* » Sayd Al Khâtir

Ibn Bâz considère que le faite de dénoncer l'égarement et l'apostasie des tawâghît est interdit : « *Il ne fait pas partie de la voie des ancêtres de dévoiler au grand publique le mal des dirigeants, et de mentionner cela sur le Minbar.* » Majmoû' Al Fatâwâ Volume 9 page 210

Et il dit au sujet de ceux qui ne voient pas d'autre solution pour venir à bout de cette corruption que la force et la révolte contre ces dirigeants : « *Cet méthode n'est pas acceptée par la loi islamique, car elle s'oppose aux textes ordonnant d'écouter et d'obéir aux gouvernements dans le bien.* » Majmoû' Al Fatâwâ volume 9 page 213

Et il dit également « *Il est obligatoire d'obéir et d'écouter le gouverneur dans le bien, ainsi qu'aux savants. Et il n'est pas permis de se révolter contre le gouvernement à moins que ceux qui se révoltent aient repérer une mécréance claire prouvée par Allah, et qu'ils soient capable de se révolter contre lui, que cela soit bénéfique aux musulmans, et qu'ils puissent faire cesser l'injustice et établir un état pieux. Mais s'ils n'en sont pas capables, alors ils n'ont pas le droit de se révolter, même s'ils voyaient une mécréance claire.* » Majmoû' Al Fatâwâ Volume 7 page 123

Et il fut interrogé au sujet du comportement à avoir avec un gouverneur apostat ? Il répondit : « *Nous lui obéissons dans le bien et non dans le péché, jusqu'à ce qu'Allah nous le remplace.* » Majmoû' Al Fatâwâ Volume 7 page 124

Pourtant, Ibn Bâz décréta aux musulmans de se révolter contre le gouverneur de l'Irak, Saddam Hussein, et ceci malgré qu'il savait parfaitement que ce peuple n'avait pas la force de se révolter contre lui. Et d'ailleurs, où sont l'oppression et la tyrannie de Saddam Hussein comparé à l'oppression des tawâghît contre qui Ibn Bâz interdit de se révolter ?

Ibn Bâz dit « *Il ne fait aucun doute que faire allégeance à un tâghoût pareil que lui et de le secourir sont l'un des pire crime, et l'un des pire délits à l'encontre des musulmans, et l'une des pire façon de leur causer du mal. En effet, l'une des conditions du serment d'allégeance est que celui à qui on prête serment soit musulman, qu'il soit bénéfique aux musulmans, et qu'il ne leur fasse pas de mal.* » Majmoû' Al Fatâwâ Volume 7 page 397

- Ibn Bâz ira même plus loin, il va décréter que le Jihâd contre Saddam est l'un des plus grand Jihâd: « *L'un des plus grands Jihâd est le Jihâd contre le dirigeant de l'Irak, à cause de sa débauche, son oppression, son invasion du Koweït, ses bains de sang, sa consommation illicite des biens des musulmans, sa menace envers ses pays voisins, et des pays du golfe.* » Majmoû' Al Fatâwâ Volume 7 page 383

Ibn Bâz et le comité des grands savants ont décrété l'apostasie du gouverneur de la Libye, Kadhafi, et justifièrent ce décret car ce dirigeant s'en est prit aux dirigeants et aux savants du Royaume Saoudien. En effet, ils dirent dans leur déclaration : « *Le conseil du comité des grands savants, lors de leur 19ième assemblée... Ont écouté une partie de ce qu'a propager l'émission du gouvernement libyen dans sa nouvelle émission intitulé « Les ennemis*

d'Allah. » Et le conseil a put y entendre ce qui s'y est dit sur les Imâms de la Da'wa Salafî, qu'Allah leur fasse miséricorde, dans ce royaume d'Arabie Saoudite et sur les savants et dirigeants, en les dénigrant et en mentant, et en essayant de propager le doute au sujet de leur dogme... »

Remarque:

Ibn Bâz considère qu'il est interdit de se révolter contre un gouvernement mécréant à moins qu'il n'y en ait la force. Malgré cela, il demande aux Irakiens de se révolter contre leur dirigeant bien qu'il sache qu'ils n'ont pas la force de se révolter contre lui et de l'enlever ! C'est lui-même qui a décrété auparavant que toutes les armées islamiques dans le monde ne pourraient venir à bout de Saddam et de ses troupes, pour justifier l'alliance avec les chrétiens. Alors comment veut-il d'un peuple désarmé qu'ils se révoltent contre une personne que même toutes les armées arabes ne pourraient venir à bout, au point qu'ils durent s'allier à plus de 30 pays pour le combattre ? Et que fait-il de la peur des effusions de sang, qu'il prétend pour interdire la révolte contre les autres tawâghît de gouverneurs au sujet desquels on l'interrogea dans le passé ?

- Ibn Bâz n'a pas décrété la mécréance du gouverneur de l'Irak avant que ce dernier n'ait menacé le royaume des saoudiens. Pendant de longues années, Saddam faisait la guerre contre l'Iran et commettait les pires des crimes, (le gazage des kurdes à titre d'exemple) Mais lorsque Saddam s'en prit au bien-être du gouverneur d'Ibn Bâz, Saddam est alors devenu un des Tâghoût qu'il est obligatoire de combattre par les armes !

Les savants de la famille saoudienne ont décrété l'apostasie de Kadhafi à cause que ce dernier « a dénigré les imams de la da'wa salafî de l'Arabie Saoudite, ainsi que leurs dirigeants et leurs savants. » Alors, est-ce que le dénigrement de la famille saoudienne –qu'Allah les maudisse– est devenu une annulation de l'islam chez ces gens là ?! Ou bien est-ce qu'ils jouent avec la religion afin de servir le bien-être des tawâghît de la péninsule ?

Ibn Bâz prétend que la méthode des salafs était de ne pas citer les oppressions du gouvernement sur le minbar ou ailleurs que le minbar, et ceci est un mensonge sur les salafs, car ils blâmaient les gouverneurs sur le minbar et ailleurs, comme le fit par exemple Sa'îd Ibn Al Mousîb etc... Au point qu'il se fit fouetter par certains gouverneurs pour qu'ils cessent de parler, alors l'émir dit « Comment se trouve Sa'îd depuis que nous l'avons frappé ? » Alors on dit de lui « Par Allah, sa langue n'a jamais été aussi sévère contre toi depuis que tu lui as fait ce que tu lui as fait. » Et ceci avec un dirigeant musulman, alors que dire d'un dirigeant apostat ?

- L'imam Nawâwî dit « Al Qâdhî Ibn 'Yâdh a dit : « *Les savants de l'islam sont unanimes pour dire que l'autorité ne peut être confiée à un mécréant et que s'il devenait mécréant alors il faudra qu'il s'écarte.* » (Charh Sahîh Mouslim 12/229)

Et Il dit également (Al Qâdhî ibn 'Yâdh) « *Donc, s'il (le gouverneur) est pris par la mécréance et change la Charî'ah, ou bien invente une innovation, il sort du pouvoir et l'obéissance envers lui est rendue nulle. Et il est obligatoire aux musulmans d'appliquer cela, de l'évincer et de le remplacer par un gouverneur juste s'ils ont la capacité de le faire. Et lorsque cela ne peut se produire, excepté par le biais d'un groupe de gens, il est obligatoire pour eux d'appliquer cela en évinçant le mécréant. Et cela n'est pas obligatoire concernant un innovateur, sauf s'ils pensent qu'ils ont la capacité de le faire.* »

On peut observer dans ces fatwâ décrétant la mécréance de certains gouvernements arabes, délivrés par les savants de la famille saoudienne, qu'elles ne sont délivrées qu'après que ces gouvernements ne s'en prennent à la famille saoudienne. Saddam Hussein par exemple, ne devint mécréant qu'après avoir menacé et envisagé la guerre contre l'état saoudien. Et Kadhafi devint mécréant après avoir insulté le gouvernement saoudien dans leur programme intitulé « Les ennemis d'Allah. »

Et ceci n'est pas uniquement avec les gouverneurs, mais ils décrètent même la mécréance des moujâhidîn qui s'en prennent à leur tawâghît et leurs dirigeants !

Cheykh Ibn Bâz, et le fait de s'aider des mécréants...

Ibn Taymiya a dit:

« Quand le savant abandonne ce qu'il connaît du Coran et de la sounnah du messager salla llahou 'alayhi wa sallam, et suit le jugement du gouverneur qui contredit le Coran et la sounnah, il est alors un mécréant apostat, qui mérite le châtement ici bas et dans l'au-delà. » Majmoû' Al Fatâwâ, vol 35 page 175

Ibn Bâz décréta l'interdiction de demander l'aide des mécréants dans une guerre, en se basant sur beaucoup de versets et de hadîth, et était catégorique dans l'interdiction de cela. Il dit : - *« Il n'appartient pas aux musulmans de s'allier aux mécréants ni de leur demander de l'aide contre leurs ennemis. Ils sont des ennemis et nous ne sommes pas à l'abri de leur danger, et Allah a interdit de s'allier avec eux, et de les prendre comme confidents, et Il statua que celui qui s'allie à eux est comme eux, et que tous sont injustes. Et il fut confirmé dans l'authentique de Mouslim, d'après 'Â'ichâ qu'Allah l'agrée, qui dit « Le messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam sortit pour Badr, et un idolâtre demanda au messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam de l'accompagner dans ce combat, alors le messager d'Allah lui demanda « Crois-tu en Allah et en Son messager ? » Il dit « Non. » Alors le messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam lui dit « Vas-t'en, nous ne demanderons jamais l'aide d'un idolâtre. » Puis cet homme les rattrapa encore à deux reprises, avec la même requête, mais chaque foi le messager salla llahou 'alayhi wa sallam le renvoya, jusqu'à ce qu'il fini par dire « Oui, je crois en Allah et au messager » Alors le messager d'Allah salla llahou 'alayhi wa sallam dit « Alors en avant ! »*(Ce hadîth a été résumé par le traducteur sans altérer le sens. Trad.) *Cet honorable hadîth nous oriente à abandonner de s'aider des idolâtres, et nous prouve qu'il ne faut pas que les musulmans introduisent autre qu'eux dans leurs rangs. Car le mécréant est un ennemi à qui on ne confie rien, et pour que les ennemis d'Allah sachent que les musulmans n'ont pas besoin d'eux, et qu'ils s'en remettent à Allah et que la victoire est entre Ses mains et personne d'autre... »* Jusqu'à ce qu'il dise : *« Regarde donc, ô croyant, le livre de ton Seigneur et la sounnah de ton prophète 'alayhi salât wa salâm, comme ces deux sources combattent l'alliance avec les mécréants et le faite de leur demander de l'aide, et de les prendre pour confidents. Et Allah sait mieux ce qui est bon pour Ses serviteurs, et Il est le plus miséricordieux pour eux. Et s'il y avait un bienfait décisif à s'allier avec eux, et de leur demander de l'aide, Allah l'aurait permis pour Ses serviteurs. Mais lorsqu'Allah sait que cette chose est une grande corruption, et que les conséquences sont fâcheuses, Il l'interdit et blâma celui qui le fait. »* Majmoû' Fatâwâ volume 1 page 299

Et lorsqu'il fut interrogé sur le faite de s'aider des shiites rawâfidh pour combattre l'union soviétique, il répondit *« Je ne vois pas que cela soit possible, mais il faut au contraire que les gens de la sounnah soit un seul groupe et qu'ils soient une seule communauté et un seul corps. »* Majmoû' Fatâwâ volume 5 page 157

Pourtant, il décréta le contraire de cela lors de la guerre du golfe, lorsque le gouvernement saoudien lui demanda une fatwâ permettant cela :

« Dans une telle situation, il est nécessaire pour l'état de demander l'aide de certains pays mécréants contre ce tyran arbitraire ! Car son danger est grand, et qu'il a d'autre pays avec lui, et s'il gagnait, son mal sera plus grand encore. Pour cette raison, le gouvernement saoudien et les autres états du golfe sont d'avis qu'il faudra s'aider de pays puissants capables d'affronter cet ennemi... Et le comité des grands savants, après avoir examiner la situation, virent que c'est une chose permise, et qu'il est obligatoire de faire cesser ce mal, et qu'il n'est pas permis de s'attarder dans une situation pareille, mais qu'il est obligatoire de se dépêcher... » Majmoû' fatâwâ volume 6 page 148

Et il affirma même qu'il ne fait aucun doute de la permission de cela, et que c'est une obligation: *«Il ne fait aucun doute que demander l'aide des non musulmans pour défendre et protéger les musulmans et leurs pays de la ruse des ennemis est permis dans la loi de l'islam, et même obligatoire vu la nécessité... »* Majmoû' Al Fatâwâ volume 6 page 172

Et il prétendit que cette permission de s'aider des mécréants est bien connue chez les savants : *« En ce qui concerne le fait de s'aider des non musulmans, le statut de cela est bien connu chez les savants, et il y a beaucoup de preuves à ce sujet, et l'avis correct est ce qu'à estimer le comité des grands savants d'Arabie Saoudite : c'est la permission... »* Majmoû' Al fatâwâ volume 6 page 109

Remarque:

Avant la guerre du golfe, Ibn Bâz a décrété l'interdiction formelle de s'aider des mécréants lors d'une guerre, même en cas de nécessité, et a mentionné pour cela de nombreux hadîth et versets.

- Pourtant, lors de la guerre du golfe, Ibn Bâz décrète la permission, et même l'obligation de demander l'aide des mécréants pour vaincre Saddam, oubliant totalement ce qu'il dit dans sa première fatwâ : *« que les ennemis d'Allah sachent que les musulmans n'ont pas besoin d'eux, et qu'ils s'en remettent à Allah et que la victoire est entre Ses mains... »* Ainsi que sa parole : *« Et s'il y avait un bienfait décisif à s'allier avec eux, et de leur demander de l'aide, Allah l'aurait permis pour Ses serviteurs. Mais lorsqu'Allah sait que cette chose est une grande corruption, et que les conséquences sont fâcheuses, Il l'interdit et blâma celui qui le fait. »*

Devons nous prendre la première fatwâ qui nous dit qu'il est formellement interdit de s'aider des mécréants ? Et que la victoire est entre les mains d'Allah, qu'on ne confie rien aux juifs et aux chrétiens ? Ou bien devons nous prendre la deuxième fatwâ, qui nous dit que le fait de s'aider des mécréants est une chose bien connue des savants, et c'est que c'est *« une obligation vu la nécessité »* et *« qu'il est obligatoire de se dépêcher »* ?

- Ibn Bâz affirme que le statut de s'aider avec les mécréants est bien connu des savants, et c'est la permission ! Mais si c'est si connu, comment cela a-t-il pu lui échappé lors de sa première fatwâ où il décréta le contraire de cela en se basant sur des versets du Coran et des hadîth prophétiques ?

Cheykh Ibn Bâz, et le fait de gouverner par autre que la loi d'Allah.

Mouhammad ibn 'Abdelwahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde a dit: *« Certes, ces tawâghît là, dont les gens croient qu'il faut leur obéir en dehors d'Allah, tous sont des mécréants, apostats de l'islam. Comment contredire cela, alors qu'ils rendent licite ce qu'Allah a interdit, et interdisent ce qu'Allah a permis, et propagent le désordre sur terre par leurs paroles, les actes et leurs soutiens! Quant à celui qui cherche à discuter en leur faveur, ou critique ceux qui les déclarent mécréant, ou prétend que leurs agissements, bien que faux et erronés, ne les amène pas jusqu'à la mécréance, et bien le moins qu'on puisse dire d'une tel personne c'est qu'elle est un pervers, car l'islam ne se valide pas sans le désaveu de ces gens la et sans le témoignage de leur mécréance. »* Rasâ'il chakhçya

Lorsque certains prêcheurs débattirent avec Ibn Bâz au sujet du fait de gouverner par autre que la loi d'Allah il dit : *« A la base, c'est une mécréance mineur, sauf s'il déclare cela licite. Sinon, c'est un pécheur qui a commis un grand péché et qui mérite le châtement, une mécréance mineur tant qu'il ne le rend pas licite. »* L'un des participant au débat lui mentionna alors le consensus que rapporte Ibn Kathîr qu'Allah lui fasse miséricorde, que la mécréance de celui qui gouverne par autre que la loi d'Allah est une mécréance majeur.(1) Alors Ibn Bâz dit *« Et alors ! Et alors ! Ibn Kathîr n'est pas infallible ! Il faut vérifier cela, il peut se tromper comme tout le monde ! »*

Et Ibn Bâz dit ailleurs : *« J'ai prit connaissance de la réponse bénéfique et juste qu'a donner le noble cheykh Mouhammad Nâçir Ad-dîn Al Albânî qu'Allah lui accorde la réussite, dans le magazine « Al*

Mousslimoûn » où le cheykh répondit à la personne qui l'interrogea au sujet du fait de rendre mécréant celui qui gouverne par autre que la loi d'Allah sans distinction. Il a donné une réponse vraie, et a eu juste, et a prit le bon chemin des croyants, et a exposé clairement –qu'Allah lui accorde la réussite- qu'il n'est pas permis à qui que ce soit de déclarer mécréant celui qui ne gouverne pas par la loi d'Allah pour ce simple acte, sans savoir s'il a oui ou non rendu permis cela dans son cœur. » Majmoû' Al Fatâwâ volume 9 page 124

Pourtant, Ibn Bâz avait auparavant déclaré celui qui gouverne par autre que la loi d'Allah mécréant. En effet: Il dit « *Il n'y a pas de foi pour celui qui croit que les lois des gens et leurs idées sont meilleurs que la loi d'Allah et de Son messager, ou qu'elles leur sont semblables ou leur ressemblent, ni pour celui qui les abandonne et les remplace par des lois inventées et des règlements humains, et ceci même s'il croit que les lois d'Allah sont meilleurs et plus justes »* Majmoû' Al Fatâwâ volume 1 page 89

Et Ibn Bâz a dit « *Alors quiconque se soumet à Allah soubhânah et lui obéit, et demande la loi qu'Il a révélée, alors il est Son serviteur. Quant à celui qui se soumet à un autre que Lui et demande une autre loi que Sa loi, alors c'est un serviteur de l'idole (le Tâghoût) et s'est soumis à elle, comme Allah dit « N'as-tu pas vu ceux qui prétendent avoir cru en ce qui t'a été révélé et ce qui fut révélé avant toi, et qui veulent avoir pour juge le tâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a ordonné de ne pas croire? Mais Satan veut les égarer très loin dans l'égarement. »* Majmoû' Al Fatâwâ volume 1 page 84

Et Ibn Bâz a dit : « *Ceci implique donc aux prétendants du nationalisme arabe de prendre des lois forgées s'opposant à la loi du Coran, afin de mettre les membres de cette société nationaliste sur le même piédestal dans ces lois. Et beaucoup d'entre eux ont déclaré cela, comme nous l'avons précédemment dit. Et ceci est la grande corruption, la mécréance claire, et l'apostasie déclarée, comme Allah le dit : « Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement » (sourate 4 verset 65) Et Allah dit « Est-ce donc la loi païenne qu'ils veulent ? Mais qui est meilleur qu'Allah comme juge, pour des gens qui ont certitudes ? » (sourate 5 verset 50) Et Allah dit « Ceux qui ne gouvernent pas par la loi d'Allah sont les mécréants. » (sourate 5 verset 44) Et Allah dit « Ceux qui ne gouvernent pas par la loi d'Allah sont les injustes » (sourate 5 verset 45) Et Allah dit « Ceux qui ne gouvernent pas par la loi d'Allah sont les pervers. » (sourate 5 verset 47) Or, tout état qui ne gouverne pas par la loi d'Allah, et n'obéit pas à la loi d'Allah et ne l'agrée est un état païen, mécréant, injuste et pervers d'après le texte de ces versets sans équivoques. Et il est obligatoire au musulman de le détester et de le prendre pour ennemi pour Allah, et il leur est interdit de leur montrer de l'amour ou de les prendre pour alliés jusqu'à ce qu'ils aient foi en Allah uniquement et qu'ils gouvernent par la loi d'Allah et agrément cela que ce soit à son avantage ou à son détriment. » majmoû' Al fatâwâ volume 1 page 305*

Remarque:

Du quel de ces avis pouvons nous dire qu'il est celui d'Ibn Bâz ? Lequel abroge l'autre ? Et y a-t-il en matière de foi et de mécréance des abrogations ? Ou alors est-ce la pression des tawâghît qui poussa le cheykh à changer ainsi d'avis ?

Ibn Taymiya qu'Allah lui fasse miséricorde dit : « *Lorsqu'un homme rend permis une chose unanimement interdite, ou au contraire interdit une chose unanimement permise, ou remplace la loi unanimement reconnue est un mécréant à l'unanimité des érudits. »* Majmoû' Fatâwâ Ibn Taymiya 3/267

Ahmad Châkir qu'Allah lui fasse miséricorde dit : « *Le cas de ces lois humaines est aussi claire que le soleil : c'est une mécréance flagrante, sans aucune subtilité, et sans aucune discussions. Et il n'y a*

aucune excuse acceptable pour celui qui se prétend musulman, qui qu'il soit, s'il pratique ces lois ou s'y soumet, ou les accepte. » 'Amdat Tafsîr 4/174

Mouhammad Al Amîn Ach-Chanqitî qu'Allah lui fasse miséricorde dit dans le tafsîr du verset dans « Et ils n'associent personne à Son jugement »: « ...*Et il apparaît de la plus claire façon de ces textes divins que nous venons de citer : que ceux qui suivent les lois humaines que leur a légiféré Satan par la langue de ses alliés, et qui contredisent ce qu'Allah 'azza wa djall a légiféré par la langue de Son messenger salla llahou 'alayhi wa sallam, qu'il ne fait aucun doute de leur mécréance et de leur idolâtrie si ce n'est pour celui à qui Allah a voilé la vue et a rendu aveugle de la lumière de Sa révélation, tout comme eux.* » Adhwâ' Al Bayân, tafsîr Sourate 18 verset 26

(1) Ibn Kathîr a dit : « *Alors, quiconque abandonne la loi claire révélée sur Mouhammad Fils de 'Abdallah, le dernier des prophètes, et cherche le jugement d'une autre loi abrogée, il devient mécréant. Que dire de celui qui cherche le jugement dans le yâsiq (loi de Gengis Khan) et la rend prioritaire ? Celui qui fait cela est un mécréant et ceci à l'unanimité des musulmans* » (Al Bidâya wan nihâya 13/128)

Cheykh ibn Bâz, et les communistes...

Ibn Al Qayyim qu'Allah lui fasse miséricorde dit :

« *Les savants du mal s'assoient aux portes du paradis et y invitent les gens par leurs propos, mais ils les invitent à l'enfer par leurs actes. Chaque foi qu'ils disent aux gens de leur bouche « Venez ! » Leurs actes eux disent « N'écoutez pas ! Si ce à quoi ils invitaient était la vérité, ils seraient les premiers à y répondre ! » Ils ont l'image de guides, mais en vérité barrent la route.* » Al Fawâ'id

Ibn Bâz décréta la mécréance des communistes et que le Jihâd contre eux est une obligation individuelle, lorsque les caprices des américains et de leurs suppôt de famille royale saoudienne étaient supporteurs de la guerre contre l'union soviétique communiste.

- En effet, il dit : « *Le Jihâd Afghan est un Jihâd légale contre un état mécréant. L'obligatoire, c'est de le soutenir et d'aider ceux qui l'accomplissent par tous les moyens de soutien. Et ce Jihâd est une obligation individuelle pour nos frères afghans, pour défendre leur religion ainsi que leurs frères et leur terre.* » Majmoû' Al Fatâwâ volume 5 page 151

- Il décréta même qu'habiter entre les communistes est interdit, et que celui qui vit volontairement avec eux malgré qu'il soit capable de les fuir est un pécheur : « *Il leur faut émigrer dès qu'ils en sont capable, Quant à celui qui est capable d'émigrer mais qu'il le prend à la légère et ne le fait pas, c'est un pécheur et il est en grand danger... Il est obligatoire d'émigrer de tout pays où la mécréance se manifeste et que le musulman n'est pas capable de manifester sa religion, s'il en a les moyens.* » Majmoû' Al Fatâwâ volume 5 page 158

Pourtant, il décréta le contraire de cela : qu'il faut que ceux qui combattent les communistes cesse cela et préservent le sang des communistes, lorsqu'il y eu la guerre civile au Yémen, entre les communistes et d'autres, et que les caprices de la famille saoudienne étaient contre 'Abdallah Sâlih, et avec les communistes. Il dit : « *D'Abdel'Azîz Ibn 'Abdallah ibn Bâz à l'attention des responsables du Yémen et des leaders et de toute personne raisonnable parmi ceux qui combattent aux Yémen... Ne réjouissez pas les ennemis de l'islam, ne détruisez pas votre pays et ses habitations de vos propres mains, n'emplissez pas les maisons et les cœurs de haines, épargnez le sang des autres, préservez vos liens d'amitiés et la fraternité dans l'islam...* » Majmoû' Al Fatâwâ volume 5 page 251

Et il prétendit que la qibla des musulmans et des communistes est la même, et que leur livre saint est le même et leur prophète est le même ! Il dit au sujet des conséquence du combat contre les communistes du Yémen : « *Ceci aurait été une chose blâmable s'ils étaient vos ennemis dans la religion, alors que dire*

lorsque c'est entre des gens qui ont la même qibla, le même livre saint, le même messager salla llahou 'alayhi wa sallam ? » Majmoû' Al Fatâwâ volume 5 page 253

Remarque:

Devons nous déclarer les communistes mécréants, et les combattre ? Et est-ce que le combat contre eux est une obligation individuelle pour tout les habitant du pays où les communistes sont au pouvoir, comme dans la première fatwâ adressée aux moujâhidîn d'Afghanistan ? Ou bien est ce que le sang des communiste est sacré, et notre qibla est la même que la leur, et ils sont nos frères dans l'islam, comme dans la deuxième fatwâ adressée aux combattants du Yémen?

Le combat contre les communistes en Afghanistan est pour Ibn Bâz une obligation individuelle, alors que le combat des communistes du Yémen est un trouble et une calamité !

Cheykh Ibn Bâz, et Salmân Al 'Awda et Safar Al Hawâlî...

Ibn 'Aqîl, qu'Allah lui fasse miséricorde a dit :

« Si tu veux savoir quelle est la solution pour l'islam de nos jours, alors ne regarde pas vers les foules de gens dans les mosquées, ni leurs cris lorsqu'ils disent Labbayk !! Mais regarde leurs réactions face aux ennemis de la loi islamique. » Ad-Dourar As-Souniya, Chapitre du Jihâd, page 238

Ibn Bâz dit dans la lettre qu'il écrivit à l'ennemi d'Allah Neyf Âl Sa'ouûd(1) -qu'Allah le maudisse et le couvre de honte- en réponse à la demande faite au comité des grands savants: - *« J'ai indiqué la lettre de votre excellence contenant les instruction du protecteur des deux lieux saint (le roi) et exposer les abus de Salmân Al 'Awda et Safar Al Hawâlî contenu dans certains de leurs cours et conférences, et je vous annonce que le conseil du comité des grands savants a parcouru également une édition du livre de Safar Al Hawâlî « Wa'd Kasanjar » et également certaines cassettes de ces deux personne. Le conseil a estimé à l'unanimité que ces écrits contiennent des erreurs. S'ils demandent pardon pour ces abus, et se conforment à ne pas recommencer quoi que ce soit de cela, alors la louange est à Allah et cela sera suffisant. Mais s'ils ne se conforment pas, ils seront interdits de donner des conférences, des prêches et des cours publiques et des cassettes, afin de protéger la communauté de leurs erreurs. »*(N° 2/951, le 3/4/1414)

- Pourtant, 7 jours plus tard, Ibn Bâz dit le contraire de cela lorsqu'il fut interrogé au sujet de Salmân et Safar : *« Leurs cassettes sont profitable, ils ne sont pas des hérétiques, ni des « khawârij » et il n'est pas permis de les calomnier. Et il est obligatoire de les soutenir comme le reste des gens de science et de Ahl Sounnah wal jamâ'a »* (N° 197 le 10/4/1414)

Remarque:

Est-ce que Salmân et Safar sont un danger pour la communauté qu'il faut empêcher d'enseigner et de prêcher, en nous basant sur la fatwâ que donna Ibn Bâz à Neyf ? Ou bien est-ce qu'il est permis d'écouter leurs cours, et il est interdit de les dénigrer, d'après la deuxième fatwâ ?

Pourquoi est-ce que cheykh Ibn Bâz ne nous explique pas quelles sont ces erreurs si terribles qui impliquent de les empêcher d'enseigner ? Au minimum pour conseiller la communauté ? Ou bien c'est peut être parce que l'ouvrage en question dénonce le plan des américains, et de ce faite le gouvernement saoudien veut empêcher de le publier ? Ou alors pourquoi?

Quelles sont les erreurs de Salmân Al 'Awda pour lesquelles il faut l'empêcher d'enseigner et de prêcher ?

(1) Le ministre de l'intérieur Saoudien

Le mot de la fin

Ibn Bâz dit : «Il y a plusieurs catégories de gens:

- *Celui qui ne connaît pas la réalité, et est induit en erreur.*
 - *Celui qui est ignorant et ne connaît pas les lois de l'islam.*
 - *Celui qui est employé par les tyrans injustes afin de troubler les gens, et leur masquer la vérité. »*
- Majmou' Al Fatâwâ Volume 6 page 148

Je vous laisse estimer à quelle catégorie appartenait Cheykh 'Abdel'Azîz ibn 'Abdallah Ibn Bâz, le mouftî de la famille royale saoudienne...

Traduit et résumé par Abou Al Hassan 'Abdallah Al Baljîkî
As-Salâmu 'Aleykoum wa Rahmatoullah

Le Texte en Arabe est dans le Site Tawhed.ws :

<http://www.tawhed.ws/r?i=2492&PHPSESSID=fc3d4acbbfd8f064d604aeae60882336>